



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes

Question écrite n° 22411

Texte de la question

M. Hugues Renson interroge Mme la secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, sur l'opportunité du lancement d'une campagne de communication visant à lutter contre les inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. En effet, si la France possède un arsenal juridique important pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, beaucoup reste à faire pour atteindre l'égalité réelle. Les mentalités et les comportements, dans tous les domaines de l'existence (la vie à la maison, au travail, dans la rue, etc.), doivent évoluer. Ainsi, une récente étude « Kantar TNS » de mai 2019 révèle que les femmes sont en charge de l'organisation des tâches ménagères dans 84 % des foyers, ce qui représente pour elles une charge mentale importante et contribue au maintien du « plafond de verre ». Méconnues, mal comprises ou bien ignorées du grand public, ces inégalités persistantes, tout comme les stéréotypes sexuels et le sexisme, pèsent lourdement dans la vie quotidienne des femmes et font obstacle à leur développement. Dans ce contexte, il lui demande quelles actions le Gouvernement compte prendre afin de faire évoluer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et si elle envisage de lancer des campagnes de communication, d'information et de sensibilisation afin de provoquer une prise de conscience collective quant aux inégalités réelles entre les femmes et les hommes.

Données clés

Auteur : [M. Hugues Renson](#)

Circonscription : Paris (13^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22411

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes et lutte contre les discriminations](#)

Ministère attributaire : [Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 août 2019](#), page 7438

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)